

FAITS D'ACTUALITÉ

Rémi Moreau

Volume 67, Number 2, 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1105267ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1105267ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (1999). FAITS D'ACTUALITÉ. *Assurances*, 67(2), 289–300.
<https://doi.org/10.7202/1105267ar>

FAITS D'ACTUALITÉ

par Rémi Moreau

1. Les règlements sous la loi 188 furent adoptés le 20 juin 1999

La réglementation du Bureau des services financiers ainsi que celles des Chambres de l'assurance de dommages et de la sécurité financière ont été adoptées le 20 juin dernier, ce qui a exigé un calendrier de travail très serré depuis trois mois tant pour la rédaction des règlements, pour une consultation publique et, enfin, pour les formalités entourant leur publication dans la Gazette officielle.

La réglementation adoptée devra par la suite être déposée au ministère des Finances et approuvée par le Ministre. C'est alors que les deux Chambres seraient officiellement en état d'exercer leurs activités respectives. Ainsi, la Chambre de la sécurité financière et la Chambre de l'assurance de dommages seront alors saisies d'office des biens, des droits et des obligations de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec et de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec.

2. Nouvelles avenues pour gérer le risque d'inondation au Canada

Tel est le thème d'un colloque national sur les inondations et les dommages causés par l'eau tenu le 12 mai 1999 et parrainé par l'Institut de Prévention des Sinistres Catastrophiques et par le Bureau d'assurance du Canada.

Le colloque était articulé autour de quatre thèmes précis :

- Vulnérabilité du Canada aux risques d'inondations
- Leçons des dernières inondations
- Évaluation du risque d'inondation pour les assureurs et pratiques dans l'industrie
- Moyens et actions pour réduire les pertes matérielles.

M. Roger Nicolet, président de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages et président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, fut le conférencier invité à l'occasion du déjeuner-causerie. Il traita des leçons du déluge survenu au Saguenay à l'été 1996. Le texte de cette allocution est publié intégralement dans le présent numéro.

Mentionnons que le gouvernement québécois s'intéresse également à la problématique des risques causés par les inondations. À cet égard, il a initié la formation d'un comité formé de personnes issues du bureau de l'Inspecteur général des institutions financières, du ministère de la Sécurité publique et de l'industrie privée de l'assurance, qui est chargé de mettre en commun l'expertise de chaque groupe et d'examiner la possibilité de garantir les risques de dommages causés par les inondations au Québec.

3. Les fruits de la démutualisation

Considérée comme une manne, (voir l'article de Robert Dutrisac, intitulé *La manne de la démutualisation*, *Affaire Plus*, Juin 1999), nous apprenons que les assurés mutualistes vont bientôt recevoir un joli pactole, en argent comptant ou en actions. En effet, les cinq plus grandes mutuelles canadiennes, qui ont annoncé leur intention de se démutualiser (Sun Life, Canada Vie, Groupe La Mutuelle, Financière Manuvie et L'Industrielle-Alliance), verseront à quelque 2 millions de titulaires de polices le surplus qu'ils ont accumulés pendant plusieurs décennies. Le montant total de cette manne serait supérieur à 10 milliards de dollars, ce qui représenterait un montant de 5 000 dollars par personne.

4. La Bourse de Montréal se spécialise dans les instruments financiers dérivés

Tout un remue-ménage qu'annonçait la Bourse de Montréal, à la mi-mars, désireuse de se spécialiser exclusivement dans les instruments dérivés, délaissant les actions boursières à sa consœur torontoise, qui détenait déjà 91 % du marché canadien des actions. Ces instruments financiers, généralement conçus pour les grands investisseurs institutionnels et les trésoreries d'entreprises, se développent aujourd'hui au même rythme que les actions. La réaction immédiate du ministre des Finances Bernard Landry fut de s'en réjouir : « *La Bourse ne s'en va pas ! Elle se spécialise sur ce qu'elle a fait de meilleur au cours des années* », a-t-il déclaré.

Pour l'essentiel, ces instruments financiers permettent la gestion des risques financiers. Combinés dans une architecture financière

complexe, ils sont utilisés en placement. Les instruments dérivés négociés en bourse se divisent en deux grandes catégories : les options et les contrats à terme.

L'option est un contrat qui donne le droit d'acheter ou de vendre un produit précis, pendant une période de temps donnée, à un prix fixé à l'avance. On négociait en mars, à Montréal, des options sur les actions d'une cinquantaine de sociétés cotées en bourse, alors qu'on négociait à Toronto des options sur 55 autres sociétés, qui seraient regroupées sur le parquet de Montréal.

Le contrat à terme constitue un engagement d'acheter ou de vendre un produit précis, à une date à venir et à un prix fixé d'avance. Le contrat serait plus risqué que l'option, car il crée des obligations pour les deux parties.

Ces instruments dérivés pourront se négocier soit à la criée, soit électroniquement. La manière électronique serait utilisée en appui ou en parallèle, comme à la Bourse de Chicago, qui est le chef de file mondial en cette matière.

5. Reconnaissance des conjoints de même sexe

Suite au dépôt à l'Assemblée nationale, le 6 mai dernier, par la ministre de la Justice du Québec, d'une loi reconnaissant les conjoints de fait, sans égard à leur orientation sexuelle, le Québec devient le premier gouvernement au Canada et le second en Amérique du Nord, après l'État américain d'Hawaï, à reconnaître officiellement les couples du même sexe. Cette loi modifie 28 textes de loi et 11 règlements dans lesquels on introduit la notion de conjoints de fait de même sexe.

En vertu de cette législation, les conjoints d'un couple gai pourront bénéficier d'avantages, tel les prestations ou rentes versées aux conjoints dans les programmes d'assurance automobile ou du régime des rentes.

On retrouve, à l'article 2 du contrat d'assurance automobile, au titre DISPOSITIONS DIVERSES, la définition suivante qui devient désuète et qui serait automatiquement abrogée par la loi :

CONJOINT, l'homme et la femme qui au moment du sinistre :

- a) sont mariés et cohabitent ;
- b) cohabitent maritalement et se présentent publiquement comme conjoints, depuis au moins trois ans, ou, dans les cas suivants, depuis au moins un an :
 - un enfant est né ou est à naître de leur union,
 - ils ont conjointement adopté un enfant ;
 - l'un d'eux a adopté un enfant de l'autre.

Un autre événement juridique de même nature survint le 20 mai dernier, soit la publication d'un jugement rendu par la Cour suprême du Canada, statuant que les conjoints de même sexe auraient désormais le droit d'obtenir une pension alimentaire.

6. La réforme des services financiers

Alors que tous les experts s'attendaient l'an dernier à une réforme rapide, dans la foulée et dans l'esprit du rapport Mackay, certaines grandes institutions bancaires, telle la Banque de Montréal, commençaient à croire que la réforme canadienne des services financiers ne serait pas amorcée avant l'an prochain. Constatant que le gouvernement fédéral a déposé depuis longtemps le projet de loi C-67, qui vise à favoriser l'implantation et le développement des institutions financières étrangères au Canada, elles trouvaient pour le moins paradoxal que les autorités fédérales *soient davantage préoccupées à favoriser dans un premier temps l'implantation de concurrents étrangers au pays plutôt que de chercher à favoriser d'abord le développement des institutions financières canadiennes.*

En effet, depuis deux ans, nous avons assisté à l'arrivée ou à l'annonce d'implantation au Canada d'une cinquantaine de sociétés étrangères.

Or, le 25 juin dernier, le ministre fédéral des Finances a déposé aux Communes un document intitulé «Un cadre pour l'avenir», où il propose de hausser à 20 % la limite actuelle de 10 % des actions avec droit de vote d'une banque qu'une personne pourrait dorénavant détenir. On y apprend aussi que le ministre a décidé de ne pas autoriser les banques à vendre des produits d'assurance. Nous reviendrons à ce sujet dans le prochain numéro.

7. Les résultats du quatrième trimestre de 1998 des assureurs IARD canadiens

L'industrie de l'assurance IARD canadienne a souscrit des primes nettes totalisant 4,9 milliards de dollars, au cours du quatrième trimestre de l'année 1998, par rapport à 4,4 milliards de dollars au cours du trimestre correspondant de l'année 1997. Les sinistres nets, pour leur part, ont totalisé 3,5 milliards de dollars par rapport à 3,5 milliards au troisième trimestre de 1997. Les résultats techniques (296 millions de dollars pour ce trimestre) sont toujours déficitaires. Les revenus nets après impôt ont totalisé 304 millions de dollars par rapport à 498 millions de dollars, en ce qui concerne le trimestre correspondant de l'an dernier.

Pour l'année, les assureurs ont émis des primes nettes totalisant 18,9 milliards de dollars, subi des sinistres nets de 13,6 milliards de dollars et réalisé des revenus nets après impôt totalisant 1,1 milliard de dollars.

Voyons les résultats tirés du dernier *Quarterly Report* :

QUATRIÈME TRIMESTRE – 1998

(en millions de dollars)	totaux trimestriels		total annuel
	1998	1997	1998
Primes nettes émises	4 964	4 479	18 914
Primes gagnées	4 811	4 573	18 389
Sinistres nets	3 514	3 256	13 659
Rapport sinistres à primes net	73,0 %	71,2 %	74,3 %
Frais encourus	1 611	1 451	6 120
Gains techniques avant impôt	- 296	- 110	- 1 314
Rapport combiné	106,5 %	102,9 %	107,6 %
Rapport de souscription	- 6,1 %	- 2,4 %	- 7,1 %
Revenus de placement avant impôt	547	551	2 160
Gains de capital	36	279	660
Revenus d'opération après impôt	304	498	1 146

Source : *The Quarterly Report* – 4th Quarter 1998.

8. La loi fédérale sur la démutualisation est adoptée au Sénat

Le Sénat a approuvé, au printemps dernier, le projet de loi fédéral visant la démutualisation des grandes sociétés mutuelles canadiennes d'assurance vie. Il ne manque que la sanction royale pour que cette loi soit en vigueur, vraisemblablement à l'automne. Plus de deux millions d'assurés à travers le monde seraient touchés par la transformation des sociétés mutuelles canadiennes en sociétés par actions. On estime à 10 milliards de dollars les montants qui seraient alors distribués par les quatre grandes sociétés mutuelles, à savoir la Mutuelle du Canada, la Financière Manuvie, Sun Life et Canada Vie.

9. Le point sur la réassurance mondiale, selon la compagnie Suisse de Ré

Alors que la part de marché des quatre plus importants réassureurs à l'échelle mondiale était passée de 22 % à 29 % entre 1990 et 1996, elle s'établirait aujourd'hui à 34 %, selon la revue Sigma

(autre son de cloche pour le président des AGG qui observait une part de marché des quatre grands largement supérieure : 48 %). La bande des quatre se compose de la Munich Ré, de la Suisse de Ré, de General Re et d'Employers Re. Ce phénomène de concentration, qui a pris racine dans les années 1980 à l'occasion de la crise de l'assurance de responsabilité et qui s'est accéléré au début des années 1990 par l'explosion des catastrophes naturelles, continue de croître sous l'impulsion de la recherche de la qualité et de la solvabilité. On a observé aussi que d'autres forces remodelent le marché de la réassurance, notamment l'extension des activités à l'extérieur des branches d'affaires habituelles, voire même à l'extérieur du champ de la réassurance, soit du côté de l'assurance directe.

Le bulletin Sigma (No 9, 1998), publié par la Suisse de Ré, nous apprend en outre que le marché mondial de la réassurance s'est accru de 2,6 % par année depuis le début de cette décennie, une croissance qui devance fortement celle du marché primaire qui a affiché, durant la même période, un taux moyen de 1,7 %. Le total des primes de la réassurance mondiale s'élevait à 124 milliards de dollars américains en 1997, dont 83 % étaient issus de la branche d'assurance IARD et 17 % de celle de l'assurance vie et maladie. En 1998, le chiffre d'affaires mondial de la réassurance a atteint 171 milliards de dollars, soit 145 milliards dans la branche réassurance de dommages (dont la majeure partie de l'activité provient des risques industriels) et 26 milliards dans celle de la réassurance vie.

Réunis à Monaco à l'occasion du traditionnel *Rendez-vous de septembre* (l'occasion est propice pour commencer à renégocier les traités qui arrivent en général à échéance le 31 décembre), les réassureurs n'ont rien fait cette année pour désamorcer la guerre des prix.

10. Tableau des catastrophes naturelles en 1998

Nous avons publié dans le dernier numéro de la Revue (avril 1999) le nombre et le coût faramineux des catastrophes naturelles en 1998. En voici un bref rappel. Leur coût s'est élevé à 90 milliards de dollars US, par rapport à 30 milliards de dollars en 1997. Elles ont provoqué la mort de 50 000 personnes, soit 37 000 de plus que l'année précédente.

Dans le monde, la facture représente près de 15 milliards de dollars US, soit trois fois plus que l'année précédente. Au Canada, les sinistres liés à la tempête de verglas représentent un montant de 1,44 milliard de dollars, trois fois plus que l'ancien record canadien pour une année. Les 2/3 de cette somme furent couverts par la réassurance.

Le groupe Munich Re a publié de tableau suivant des dix catastrophes naturelles les plus importantes en 1998 (tableau reproduit dans *Journal de l'assurance* – mars 1999) :

Date	Événement	Lieu	Dommmages (millions \$ US)	Dommmages assurés (\$)	Morts
Janvier	Tempête de verglas	Canada États-Unis	2 500	1 150	23
Février	Tremblement terre	Afghanistan	–	–	4 600
Mai	Tremblement terre	Afghanistan	–	–	4 500
Mai/août	Feux de forêts	États-Unis	4 275	–	130
Mai/sept.	Inondations	Chine	30 000	1 000	3 656
•uin	Cyclone	Inde	1 700	400	10 000
Juil./sept.	Inondations	Inde, Bengladesh	5 000	–	4 500
Sept.	Ouragan Georges	Caraïbes, USA	10 000	3 300	4 000
Sept.	Typhon	Japon	1 500	700	18
Oct./nov.	Ouragan Mitch	Amérique Centr.	5 000	150	9 200

11. L'industrie canadienne de l'assurance de personnes et les technologies de l'information

Selon une étude réalisée par Price Waterhouse en 1998, l'industrie canadienne de l'assurance de personnes a investi plus de 900 millions de dollars depuis une trentaine d'années dans les technologies de l'information pour améliorer ses systèmes et réduire ses coûts de traitement, ce qui représente 3 % de ses coûts annuels.

Ces dépenses sont importantes, car la course technologique est une obligation pour une industrie dont les systèmes informatiques sont non seulement un outil mais un objet de vente. Les sociétés d'assurance fonctionnent de moins en moins avec du papier. Les ventes se font par transfert électronique. Les sociétés communiquent aussi avec les courtiers par la voie électronique.

12. Statistiques sur l'industrie de l'assurance de personnes (1998)

L'industrie canadienne de l'assurance de personnes est une puissante locomotive économique. À elles seules, les sociétés d'assurance vie et de secours mutuels possèdent des actifs de près de 290 milliards de dollars (31 mars 1998). Les Canadiens occupent le deuxième rang, derrière les Japonais, pour l'achat d'assurance vie et d'assurance maladie, la moyenne des sommes assurées par personne étant de 81 000 dollars.

Cette industrie est en profonde mutation, due à la démutualisation, d'une part, et à la concentration, d'autre part. Certains spécialistes estiment même que, d'ici cinq ans, les cinq principales sociétés actuelles seront sans doute regroupées en deux très grands groupes, de taille mondiale, avec des capitalisations boursières de quelques dizaines de milliards de dollars et des activités très diversifiées, tant sur le plan géographique que sectoriel.

13. La Convention de Montréal succède à la Convention de Varsovie

Les représentants de quelque soixante pays membres de l'OACI, un organisme des Nations unies qui a son siège à Montréal, ont signé le 28 mai 1999 la Convention de Montréal qui augmente à 135 000 dollars (par rapport à 16 000 dollars actuellement) l'indemnisation maximale qui pourra être accordée aux héritiers d'un passager mort à la suite d'un accident d'avion (vol international), sans égard à la responsabilité du transporteur ni au genre d'accident (ex. acte de terrorisme). Ce nouveau plafond pourra être rehaussé tous les cinq ans en fonction de l'inflation. De plus, l'accord prévoit que des paiements anticipés pourront être versés aux dépendants des victimes d'accidents, avant même qu'un règlement final n'intervienne.

L'actuelle Convention remplace l'ancienne Convention de Varsovie, signée en 1929 et amendée à plusieurs reprises, et elle collige dans un seul acte juridique une série de réglementations disparates appliquées inégalement dans le monde.

En vertu du nouveau régime sans égard à la responsabilité, les représentants des victimes conservent le droit de poursuivre le transporteur pour des dédommagements supérieurs à la compensation maximale, s'ils ont des motifs de croire qu'ils ont commis une faute, dont la preuve leur incombe. L'OACI obligera dorénavant les transporteurs à lui soumettre une preuve d'assurance. L'OACI et les transporteurs se sont entendus pour réduire de moitié le nombre d'accidents d'ici l'an 2005, date à laquelle le nombre de passagers aura doublé par rapport au début de la décennie. En effet, on estime à deux milliards le nombre de passagers aériens dans le monde dans six ans.

Seulement la moitié des 122 pays participant à la Conférence de Montréal ont paraphé l'entente de Montréal. Celle-ci entrerait en vigueur à la fin de l'an 2000, quand au moins 30 pays l'auront ratifiée.

14. Le point sur le bogue de l'an 2000

Selon une enquête de Statistique Canada, publiée le 27 avril dernier (*Enquête sur la préparation à l'an 2000*), il semble que 99,5 % des 1 600 grandes entreprises canadiennes (employant plus de 250 préposés) seraient prêtes à affronter les problèmes liés au passage au nouveau millénaire.

Même constat du côté des ministères et des organismes publics. Tous devraient faire le saut du siècle sans souci. Au Québec, un communiqué émanant du Conseil du Trésor, daté du 1^{er} mai, précise que le gouvernement québécois, les sociétés d'État et les réseaux de la santé et de l'éducation sont presque prêts pour le passage à l'an 2000. C'est le cas à Hydro-Québec, où l'adaptation des systèmes stratégiques est complétée à 98,6 %. Rappelons que le Conseil du Trésor a constitué un Bureau de coordination, en 1998, afin d'assurer la préservation des données du Gouvernement et de ses organismes. L'équipe comprend 102 coordonnateurs oeuvrant dans les différents ministères, sociétés d'État ou réseaux.

Au palier fédéral, l'opération a été réalisée par 8 000 fonctionnaires et 3 000 contractuels. Selon le Bureau du Projet de l'an 2000, le Canada est l'un des pays actuellement les mieux préparés au fameux passage (prêts à 93 % actuellement), avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie.

En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, près de 90 % de celles-ci ont pris des mesures pour s'assurer que leurs systèmes critiques fonctionneront correctement à l'heure fatidique. Mais elles étaient encore insuffisamment préparées.

Du côté des grandes municipalités (celles qui abritent les trois quart des Canadiens), on estime que plus de 90 % d'entre elles devraient avoir terminé les préparations de leurs services d'urgence (police, ambulance et incendie) d'ici la fin du mois d'octobre.

Au niveau mondial, le coût du passage à l'an 2000 est évalué entre 300 et 1 500 milliards de dollars. Le coût de l'opération au Canada : 60 milliards de dollars, gouvernements et entreprises confondus.

Une grande inconnue subsiste pour les entreprises concernées, elles-mêmes prêtes à affronter le grand passage : quel est le degré de préparation des fournisseurs, surtout les plus petites entreprises, car les dates informatisées sont disséminées partout où il y a des applications informatiques, des plus gros équipements jusqu'aux plus petits outils ?

15. Face au grand sinistre, au soir du 31 décembre, penser au plan d'urgence

Après la prévention, la protection. *La Tribune de l'assurance* (mars 1999) précise que le CDIA a publié, en mars dernier, une brochure à l'intention des entreprises. Cette brochure explique en détail le processus de mise en place d'un plan de protection en cas de sinistre, articulé autour de trois points. En voici les grandes lignes.

- Protéger les dispositifs internes défaillants

On commence par faire un inventaire des éléments stratégiques de l'entreprise, c'est-à-dire les éléments qui peuvent provoquer des préjudices personnels ou des dommages matériels.

- Protéger les moyens et les personnes

Il faut entendre tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'entreprise : la continuité de l'alimentation électrique, la distribution d'eau, les télécommunications, le service du courrier et les locaux de secours.

- Mettre en place un dispositif de crise

Ce dispositif passe par un plan et une cellule de crise. On établit les priorités et les responsabilités. On élabore des procédures pratiques sur la sécurité des personnes et des biens et une plus grande vigilance contre les vols et les fraudes.

Enfin, pour le 1er janvier 2000 (samedi) et le 3 janvier 2000 (premier jour ouvrable), des procédures spécifiques doivent être définies afin de centraliser les incidents.

16. Service d'assistance psychologique

Les assureurs sont de plus en plus engagés en partenariat dans l'offre de différents services d'assistance : droit, voyage, victimes d'accidents, santé, aide aux convalescents, aide aux employés, assistance internationale. Le dernier en date, le Service d'assistance psychologique, lancé conjointement en mai dernier par Sigma Assistel, une filiale de l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne, et McKinnon Groupe Conseil Inc., une firme-conseil spécialisée dans le développement des ressources humaines et organisationnelles, permet d'obtenir de l'aide pour pallier à certaines difficultés d'ordre psychologique : adaptation dans une famille reconstituée, évolution d'un enfant ou d'un adolescent, conflit au travail ou au domicile, perte d'un être cher, et autres.

Il suffit de composer, du lieu de sa résidence ou d'un autre lieu, le numéro de téléphone prévu à cet effet, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. L'aide est confidentielle et anonyme.

Ce service d'assistance, voué aux préoccupations d'ordre psychologique, serait une première au Québec. Pour obtenir des renseignements additionnels, on peut contacter Sigma Assistel.

17. Aegon achète Transamerica

La compagnie d'assurance néerlandaise achetait, en février dernier, la compagnie américaine Transamerica au coût de 9,7 milliards de dollars US. Leurs activités américaines seraient fusionnées dès cet été. L'union des forces des deux entités créerait la troisième plus importante société d'assurance vie aux États-Unis sur le plan des actifs et des primes.

18. Les trois premiers assureurs allemands

La fusion annoncée des deux premières sociétés mutuelles allemandes, soit HDI de Hanovre et HUK de Coburg (Bavière), créerait le troisième plus important assureur allemand, générant des primes totalisant 11,2 milliards d'euros, après Allianz et Ergo. Cette fusion devrait être ratifiée lors des assemblées générales des deux sociétés en juillet.

19. La création de captives s'accroît

La création de compagnies captives dans le monde ne cesse de s'accroître, malgré le cycle baissier en cours et la prolifération d'alternatives à l'assurance sur le marché des capitaux. Le nombre total des captives serait maintenant estimé à 4 135, selon un répertoire publié par la firme d'actuariat-conseil Tillinghast-Towers Perrin, ce qui représenterait des primes totalisant 21,3 milliards de dollars US en 1998, une hausse de 18 % par rapport à l'année précédente. Leur capital total et leur surplus sont estimés à 54 milliards de dollars US, une hausse de 20 % depuis deux ans.

20. Le rapport de l'année 1998 de l'Inspecteur général des institutions financières

Le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) pour l'année 1998, déposé le 16 juin dernier, dresse un bilan peu reluisant en général sur la rentabilité des institutions financières québécoises en 1998.

Les 12 sociétés d'épargne québécoises ont vu passer leur bénéfice de 1,2 milliard de dollars en 1997 à 789 millions de dollars en 1998. Leur actif a également diminué de 4,5 % pour la même période.

Du côté des caisses d'épargne et de crédit, l'actif cumulé a progressé de 1,4 %, de 53,6 milliards de dollars à 54,4 milliards de dollars, mais leur rentabilité a été moindre, ce qui serait explicable par une hausse des frais d'exploitation. Les caisses et les fédérations Desjardins ont cependant amélioré leur capitalisation, celle-ci passant de 4 à 4,1 milliards de dollars.

Pour ce qui est des sociétés de fiducie, elles ont connu une augmentation de 15,4 % de leurs activités fiduciaires, alors que leur rentabilité est demeurée stable (319,5 millions de dollars).

Enfin, les compagnies d'assurance à charte québécoise en assurance de dommages ont vu leur bénéfice net baisser de 45,4 %, passant de 1,9 milliard de dollars à 1 milliard de dollars et les compagnies oeuvrant en assurance de personnes ont également vu leur chiffre d'affaires diminuer de 10,3 % en 1998, et leur bénéfice net de 3,4 %. La part de marché des assureurs québécois (assurances de dommages et de personnes) est passée de 42,9 % en 1997 à 41,8 % en 1998.